

Révision allégée du

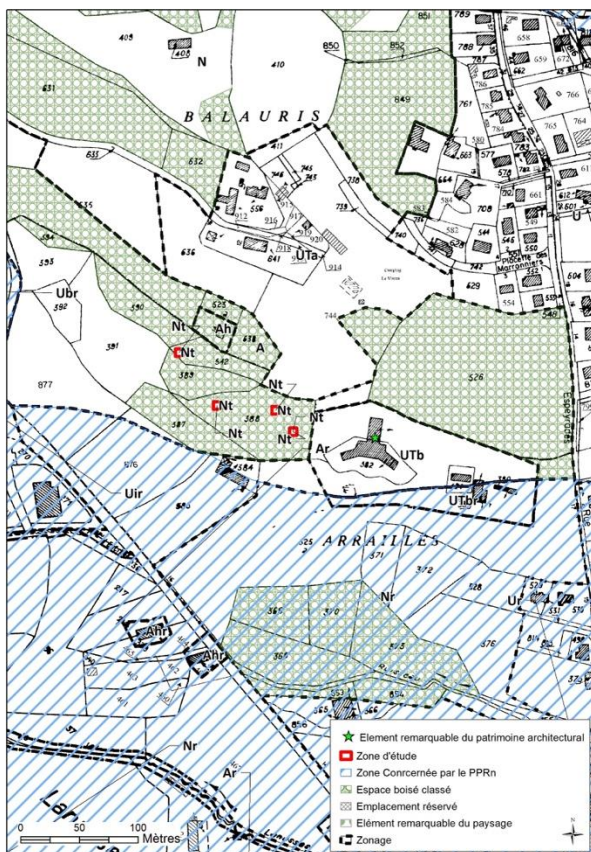
PLU

Commune de Beaucens

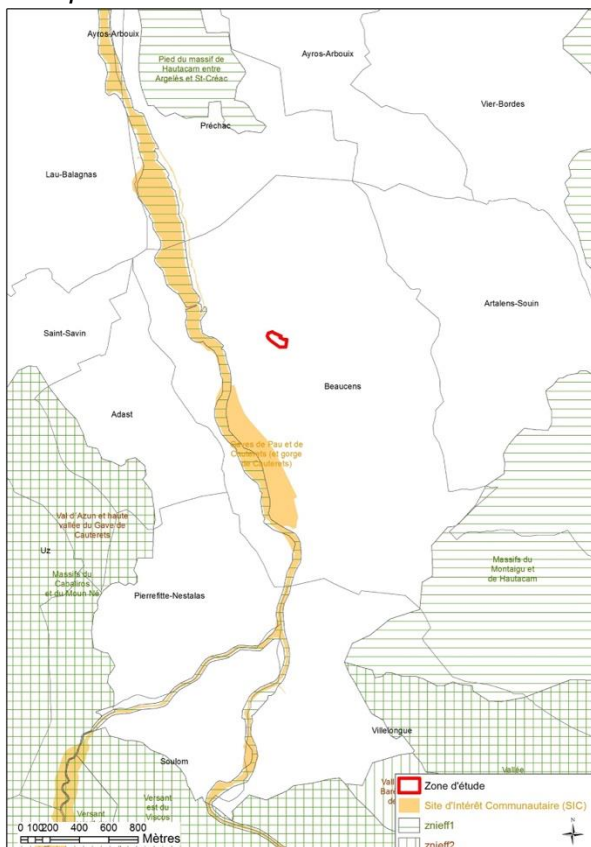


Impacts potentiels
du projet de
révision allégée du
PLU

Les risques naturels :



Les protections environnementales :



L'insertion paysagère :



La révision allégée du PLU concerne la définition des 4 STECAL (Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités) :

- En zone boisée mais localisés de manière préférentielle dans des clairières naturelles,
- Sur la 1^{ère} terrasse alluviale en rive droite du Gave, en dehors des périmètres d'inventaires naturalistes identifiés et des zones de risques naturels,
- Et avec une emprise en sol réduite (40 m² maximum par zone) afin de réduire les impacts sur la consommation foncière ou encore sur le paysage et les co-visibilités.

